

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE

Belloy - Biermont - Cuvilly - Hainvillers - Lataule - Mortemer - Orvillers-Sorel

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Du 11 Avril 2017 à 18h30

Le Mardi 11 avril 2017 à 18h30, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est déroulé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert VECTEN.

Etaient Présents : MM : VECTEN Hubert, DELAITRE Patricia, FLON Yves, GOSSET Jérôme, HAICELLIN Ghislaine, LIENARD Vanessa, MAHET René, MANSARD Francis, PICHONNAT Elisabeth, SOCHARD Nicolas, WATEAUX Judicaël.

Etaient Absents : MM : CORMIER Francis avec pouvoir donné à GOSSET Jérôme, OURSEL Emile avec pouvoir donné à HAINCELLIN Ghislaine, SAGET Marie-Jo.

Secrétaire de Séance : Monsieur MAHET René

Le Conseil Syndical :

- Approuve à la majorité le Compte-rendu de la séance du 02 décembre 2016. Monsieur le Président invite les membres du Conseil Syndical à le signer.

1 - DÉLIBÉRATION 2017-001 - Adoption du Compte de Gestion SIRS 2016

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par DOUINE Corinne, Receveur.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- DÉLIBÉRATION 2017-002 - Approbation du Compte Administratif SIRS 2016 et Affectation des résultats:

Monsieur le Président présente le compte administratif 2016 qui présente les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		17 216.10 €		406.57 €	- €	17 622.67 €
Opérations de l'exercice	215 754.81 €	207 030.37 €			215 754.81 €	207 030.37 €
Totaux	215 754.81 €	224 246.47 €	- €	406.57 €	215 754.81 €	224 653.04 €
Résultat de clôture (=CA)		8 491.66 €		406.57 €		8 898.23 €

Besoin de financement		au compte 001 investissement dépenses BP 2017
Excédent de financement	406.57 €	au compte 001 investissement recettes BP 2017
Restes à réaliser		
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de		au compte 1068 Investissement BP 2017, avec émission titre de recette.
	8 491.66 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2017

Après présentation de M. Le Président, Monsieur MANSARD François prend la Présidence afin de faire procéder au vote.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0 - Adopté à l'unanimité.

3 - DÉLIBÉRATION 2017-003 - Vote du Budget Primitif 2017 du SIRS

Vu la présentation du Budget Primitif ;

Les membres du Conseil Syndical votent à l'unanimité (11 + 2 pouvoirs) le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement - Dépenses/Recettes = 242 094.10 €

Section d'Investissement - Dépenses/Recettes = 406.57 €

Soit un Budget total de 242 500.67 €

Le Conseil Syndical vote le budget primitif 2017 du SIRS à l'unanimité par chapitre.

Intervention de M. GOSSET Jérôme concernant le budget accordé aux fournitures scolaires: Prévoir une réunion avec les directrices du regroupement scolaire afin de limiter les frais de fournitures scolaires.

Il est nécessaire de centraliser les achats et de passer par des appels d'offres pour obtenir le meilleur prix sur les fournitures.

M. SOCHARD Nicolas : Demande qu'un inventaire soit effectué dans chaque école avant l'achat de nouvelles fournitures.

M. WATEAUX Judicaël : Suite au mail des directrices, M. WATEAUX souligne que les petites fournitures comme les stylos, la colle, les gommes... sont à la charge des familles et non du SIRS.

4 - DÉLIBÉRATION 2017-004 - Attribution des subventions 2017 aux coopératives scolaires

Vu la demande des directrices du RPI en date du 10 avril 2017 ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que tous les ans une subvention est versée aux coopératives scolaires des écoles du Syndicat pour les sorties de fin d'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil Syndical décide d'attribuer aux coopératives scolaires une subvention de 11 € par élève.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Président du Conseil Syndical lève la séance à 19h25.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil syndical du 11 avril 2017 a comporté quatre délibérations :

Adoption du Compte de Gestion 2016	Délibération 2017/001
Approbation du C.A 2016 et Affectation des résultats	Délibération 2017/002
Vote du Budget Primitif 2017	Délibération 2017/003
Attribution des subventions 2017 aux coopératives scolaires	Délibération 2017/004

VECTEN Hubert	C.R approuvé	MANSARD Francis	C.R approuvé
DELAITRE Patricia	C.R approuvé	MAHET René	C.R approuvé
GOSSET Jérôme	C.R approuvé	PICHONNAT Elisabeth	C.R approuvé
HAINCELLIN Ghislaine	C.R approuvé	SOCHARD Nicolas	C.R approuvé
LIENARD Vanessa	C.R approuvé	WATEAUX Judicaël	C.R approuvé
FLON Yves	C.R approuvé		